

Un nouveau traitement à domicile pour la COVID-19 bientôt offert en Alberta

Le 25 janvier 2022

Les Albertaines et les Albertains qui présentent des symptômes légers ou modérés de la COVID-19 et qui sont à risque élevé de développer une maladie grave auront bientôt une deuxième option pour un traitement précoce.

Les premières livraisons du Paxlovid seront disponibles pour les Albertaines et les Albertains à partir du 31 janvier. L'offre initiale sera limitée, de sorte que l'admissibilité sera restreinte aux personnes qui en bénéficieront le plus. Ce médicament peut provoquer des effets secondaires, il ne sera donc disponible que sur ordonnance après évaluation par un clinicien.

Le Paxlovid est le premier traitement contre la COVID-19 approuvé par Santé Canada qui peut être pris oralement à la maison et la deuxième option de traitement précoce contre la COVID-19 disponible en Alberta après que le Sotrovimab eut été rendu disponible l'année dernière.

Le traitement avec le médicament doit être commencé dans les cinq jours suivant l'apparition des symptômes et il est destiné aux personnes immunodéprimées, non vaccinées et âgées de plus de 65 ans, ou non vaccinées et âgées de plus de 18 ans et souffrant d'affections préexistantes qui les exposent à un risque accru de maladie grave ou de décès.

« Il est important d'éviter le plus grand nombre possible d'hospitalisations d'Albertaines et d'Albertains. Le fait que les Albertaines et les Albertains puissent utiliser le Paxlovid à domicile n'est qu'un moyen de plus d'y parvenir. En raison de l'approvisionnement restreint et des situations où il sera le plus bénéfique, l'accès au Paxlovid sera limité dans un premier temps, mais nous continuerons à faire pression sur le gouvernement fédéral pour obtenir davantage d'approvisionnements. »

Jason Kenney, premier ministre de l'Alberta

« La mise à disposition d'options de traitement comme le Paxlovid, combinée au déploiement robuste du vaccin en Alberta, offre la meilleure protection contre les conséquences graves de la COVID-19. Merci à tous les Albertaines et Albertains qui ont choisi de se protéger, de protéger

leur famille et leur communauté en se faisant vacciner. Je continue à encourager l'ensemble des Albertaines et des Albertains à se faire vacciner, surtout s'ils ont droit à un rappel. »

Jason Copping, ministre de la Santé

« Nous avons établi les critères d'admissibilité actuels afin de garantir que les personnes les plus à risque et qui ne présentent aucune contre-indication puissent accéder à ce traitement en temps opportun, ce qui permet d'éviter que la COVID-19 n'évolue vers un stade plus grave. Si vous êtes admissible, veuillez communiquer avec Health Link dès que votre infection à la COVID-19 est confirmée pour discuter des options de traitement. »

D^{re} Deena Hinshaw, médecin hygiéniste en chef

Critères d'admissibilité pour le Paxlovid

Le Paxlovid est destiné aux patients qui ont une infection confirmée à la COVID-19, qui se situent dans le délai de cinq jours suivant l'apparition de leurs premiers symptômes et qui satisfont à certains critères médicaux.

Les conditions admissibles sont les suivantes :

Les personnes qui ne présentent aucune contre-indication et l'un des états immunodéprimés suivants, quel que soit leur statut vaccinal :

- les receveurs de greffe;
- les patients en oncologie qui ont reçu une chimiothérapie ou un autre traitement immunosuppresseur depuis décembre 2020.
- des conditions inflammatoires, notamment :
 - le polyarthrite rhumatoïde;
 - le lupus;
 - les maladies inflammatoires de l'intestin.

Les personnes qui n'ont aucune contre-indication, qui ne sont pas vaccinées et :

- qui sont âgées de 65 ans et plus;
- qui sont âgées de 18 ans et plus présentant un problème de santé préexistant, notamment :
 - le diabète (prise de médicaments pour le traitement);
 - l'obésité (IMC supérieur à 30);
 - l'insuffisance cardiaque congestive;
 - une maladie pulmonaire obstructive chronique et de l'asthme modéré à sévère.

Accès au Paxlovid

Les Albertaines et les Albertains qui satisfont aux critères d'admissibilité peuvent appeler Health Link, au 1 844 343-0971.

Le personnel de Health Link posera des questions de dépistage et il orientera les Albertaines et les Albertains vers un professionnel de la santé pour confirmer leur admissibilité et pour organiser un traitement, le cas échéant.

Il est demandé aux Albertaines et aux Albertains de ne pas appeler directement les pharmacies ou les cabinets médicaux.

Réservation d'un rendez-vous de vaccination

Nous encourageons les Albertaines et les Albertains à se protéger des effets graves de la maladie et à protéger leurs concitoyens en recevant toutes les doses de vaccin auxquelles ils ont droit. On peut prendre rendez-vous en ligne pour se faire vacciner auprès des Services de santé Alberta ou des pharmacies participantes grâce au [système albertain de réservation de rendez-vous](#). On peut également appeler le 811, les [pharmacies participantes](#) ou les cabinets de médecins participants.

Renseignements connexes

- [Prenez rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19](#)

Multimédia

- [Regardez la conférence de presse](#)
- [Écoutez la conférence de presse](#)

Renseignements aux médias

[Steve Buick](#)

780 288-1735

Attaché de presse principal, ministère de la Santé